



Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le
ID : 056-215601626-20241008-DB20241020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 2 octobre 2024

Séance Publique du
Mardi 8 octobre 2024

APPROBATION DES TARIFS DES PORTS POUR LA SAISON 2025

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Brigitte LE LIBOUX, Patricia QUERO-RUEN à Armelle GEGOUSSE, Clémence LE BIHAN à Marie-Christine LE NORMAND, Antoine GOYER à Christian PERRIEN, Christine BARETTE à Pascaline ALNO, Laëtitia LAFFONT à Claude ORVOINE, Annie VERDES à Marie-Hélène HUCHET.

Absent : Loïc TONNERRE.

Secrétaire de séance : Ludovic ILLIEN.

Présents : 25
Pouvoirs : 07
Absent : 01

n°20

APPROBATION DES TARIFS DES PORTS POUR LA SAISON 2025

Rapporteur : Claude ORVOINE

La gestion des ports de Ploemeur est en évolution constante.

- Le périmètre sous la responsabilité de la commune s'est accru avec la prise en charge de la zone de mouillage de Port Fontaine,
- Le prestataire de service (Sellor) apporte sur les plans d'eau de Lomener et du Perello une présence complémentaire à la gestion communale,
- Le port du Perello, à la demande des usagers, sera équipé de nouveaux mouillages en l'occurrence à faible impact écologique, par la commune alors qu'historiquement il était équipé par les titulaires d'un droit d'occupation,
- L'anse du Stole va aussi être équipé de ces nouveaux mouillages
- un service hivernal est reconduit à Lomener, source de revenus complémentaires et répondant à une demande des usagers...

Étant donné que le service engage la procédure de renouvellement des contrats avant la fin de l'année, il est nécessaire pour respecter les délais de consultations des usagers de voter les nouveaux tarifs dès le mois d'octobre.

S'agissant des tarifs 2025, ils sont construits à partir de plusieurs caractéristiques :

- augmentation de 2%,
- arrondi des tarifs journaliers permettant une gestion sur l'eau simplifiée
- création d'un tarif pour les usagers qui acceptent que leur bateau soit mis à couple lors de la nouvelle restructuration
- proposition d'une remise spéciale pour les usagers possédant un Bateau d'Intérêt Patrimonial

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 25 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la Commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 26 septembre 2024

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant l'évolution annuelle des tarifs et de la gestion des ports ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** les tarifs des ports pour 2025

Délibération adoptée à l'unanimité



Ronan LOAS,
Maire